



Certification périodique des Biologistes Médicaux

JIB 2022 – La Biologie au service du progrès médical - Paris, 1 décembre 2022

Dr Isabelle AIMONE-GASTIN, MD, PhD
Présidente du CNP de Biologie Médicale
cnpdebm@gmail.com



Déclaration de liens d'intérêts

- **Présidente du CNP de Biologie Médicale**
- **Membre du Comité Parcours Professionnel-DPC de la Fédération des Spécialités Médicales**
- **Membre du Haut Conseil du DPC (2016-21)**

Certification périodique des 7 professions à Ordre

Anatomie du système

A compter du 1er janvier 2023, Les professionnels de santé vont réaliser, au cours d'une **période de 6 ans**, un programme d'actions concernant **4 blocs de compétences**

Par dérogation à l'article L. 4022-2 du code de la santé publique, les médecins, chirurgiens-dentistes, SF, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues en exercice au 1er janvier 2023 disposent d'un **délai de 9 ans**

Instances impliquées

- Conseil National de la Certification Périodique (CNCP) et Commissions Professionnelles
- Ministère de la Santé - HAS - FSM - CNP
- Ordres

Certification périodique des 7 professions à Ordre

Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle

Ordonnance et décrets parus

- Ordonnance no 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique
- Décret n° 2022-798 du 11 mai 2022 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil National de la Certification Périodique (CNCP)
- Décret n° 2022-1205 du 30 août 2022 : le ministère confie à l'ANS la conception d'une plateforme numérique à destination des professionnels de santé
- En attente : *installation des Commissions Professionnelles*

Méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique

Parution de la méthode d'élaboration des référentiels - HAS juillet 2022

SYNTHÈSE

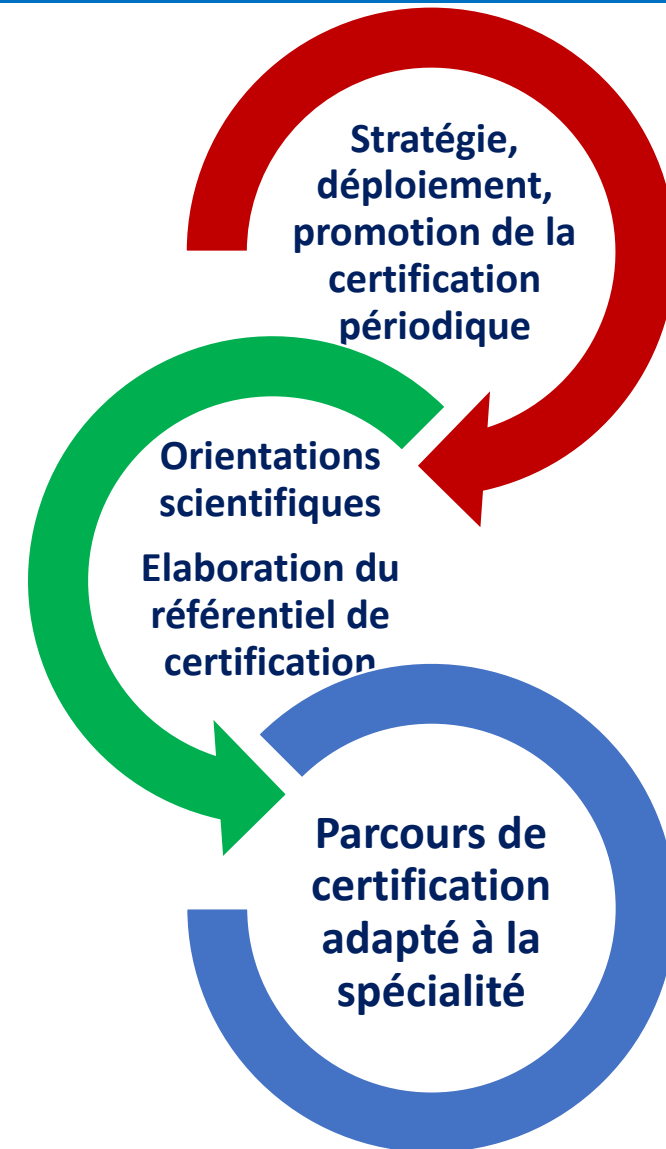
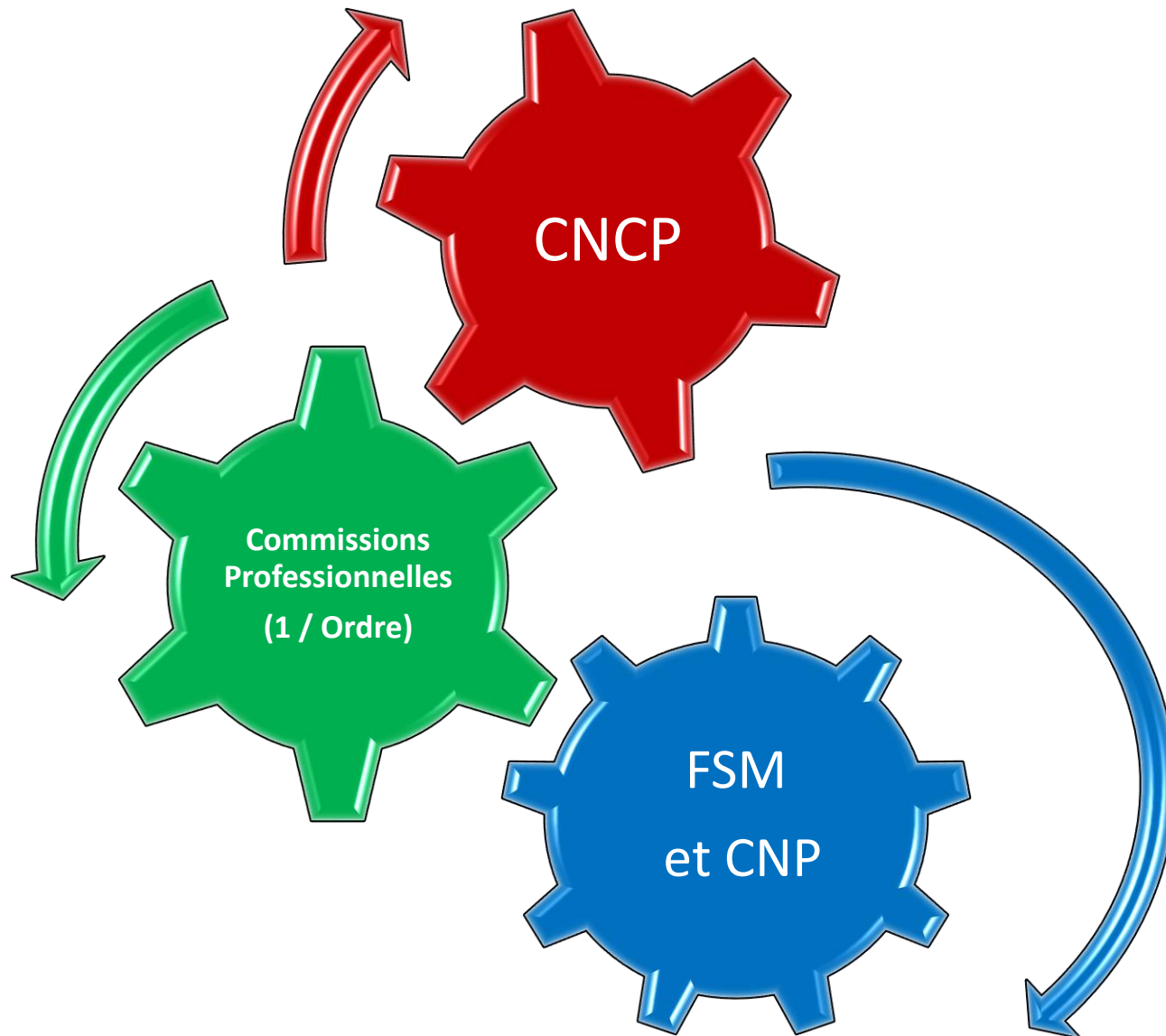
Proposition de méthode d'élaboration des référentiels de certification des professions de santé à ordre

Validée par le Collège le 13 juillet 2022

L'essentiel

- La HAS a pour mission de proposer une méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique commune aux sept professions de santé à ordre.
- La certification périodique des professionnels de santé concerne sept professions (chirurgiens-dentistes ; infirmiers ; masseurs-kinésithérapeutes ; médecins ; pédicures-podologues ; pharmaciens ; sages-femmes) et porte sur quatre axes : **connaissances et compétences ; qualité des pratiques professionnelles ; relation avec le patient ; santé personnelle.**
- La certification périodique des professionnels de santé est un nouveau dispositif qui intègre les dispositifs existants.
- Les référentiels de certification périodique des professionnels de santé organisent, selon les quatre axes, les typologies d'actions proposées pour les professions ou les spécialités sur une période de six ans.
- Un plan commun aux sept professions pour la structuration des référentiels est proposé.
- Pour chaque axe, des méthodes et outils généraux sont proposés pour aider à la construction des référentiels. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, ni prescriptive. Les choix et les déclinaisons dans les référentiels de certification périodique relèvent de chaque profession ou spécialité.
- Chaque profession ou spécialité organise un travail de rédaction et de relecture du référentiel.

Une collaboration des acteurs impliqués



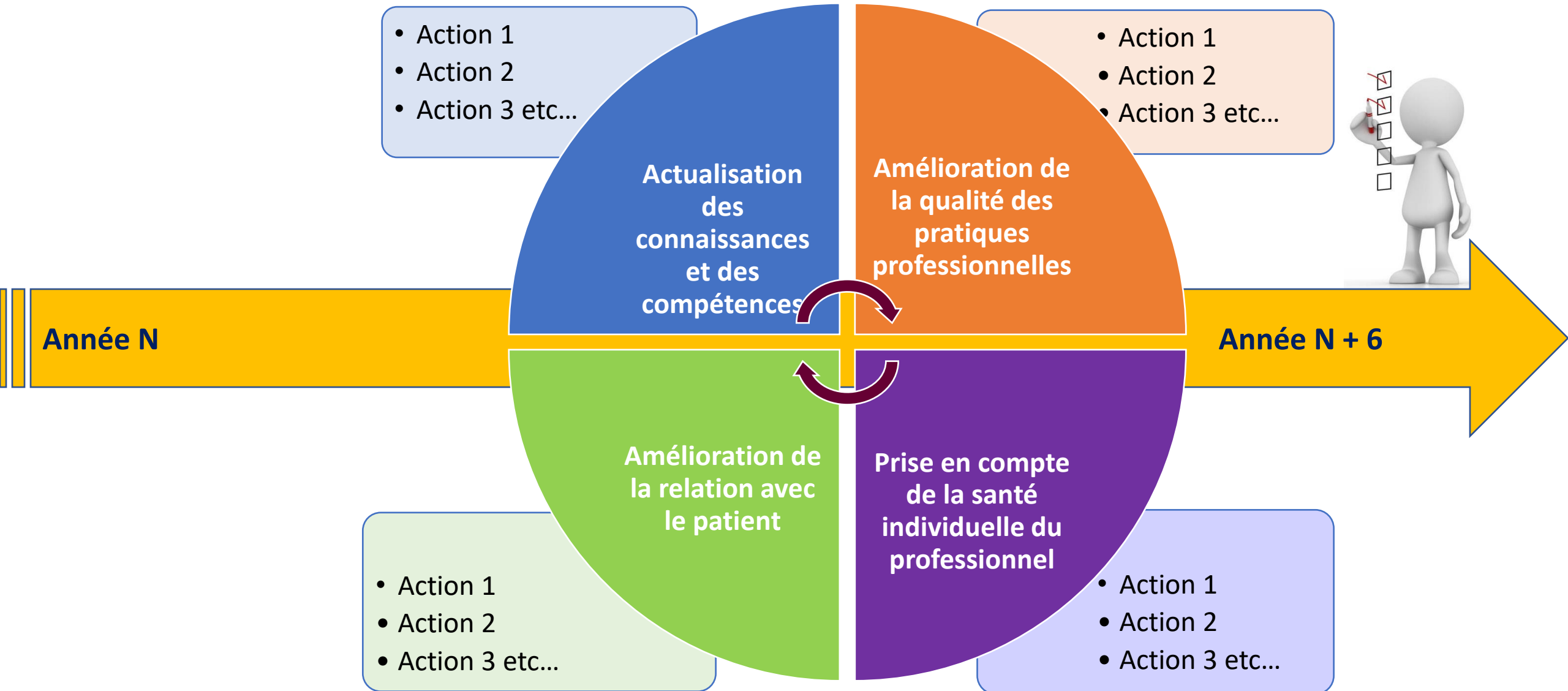
Certification périodique des 7 professions à Ordre

Ordonnance no 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique

4 axes

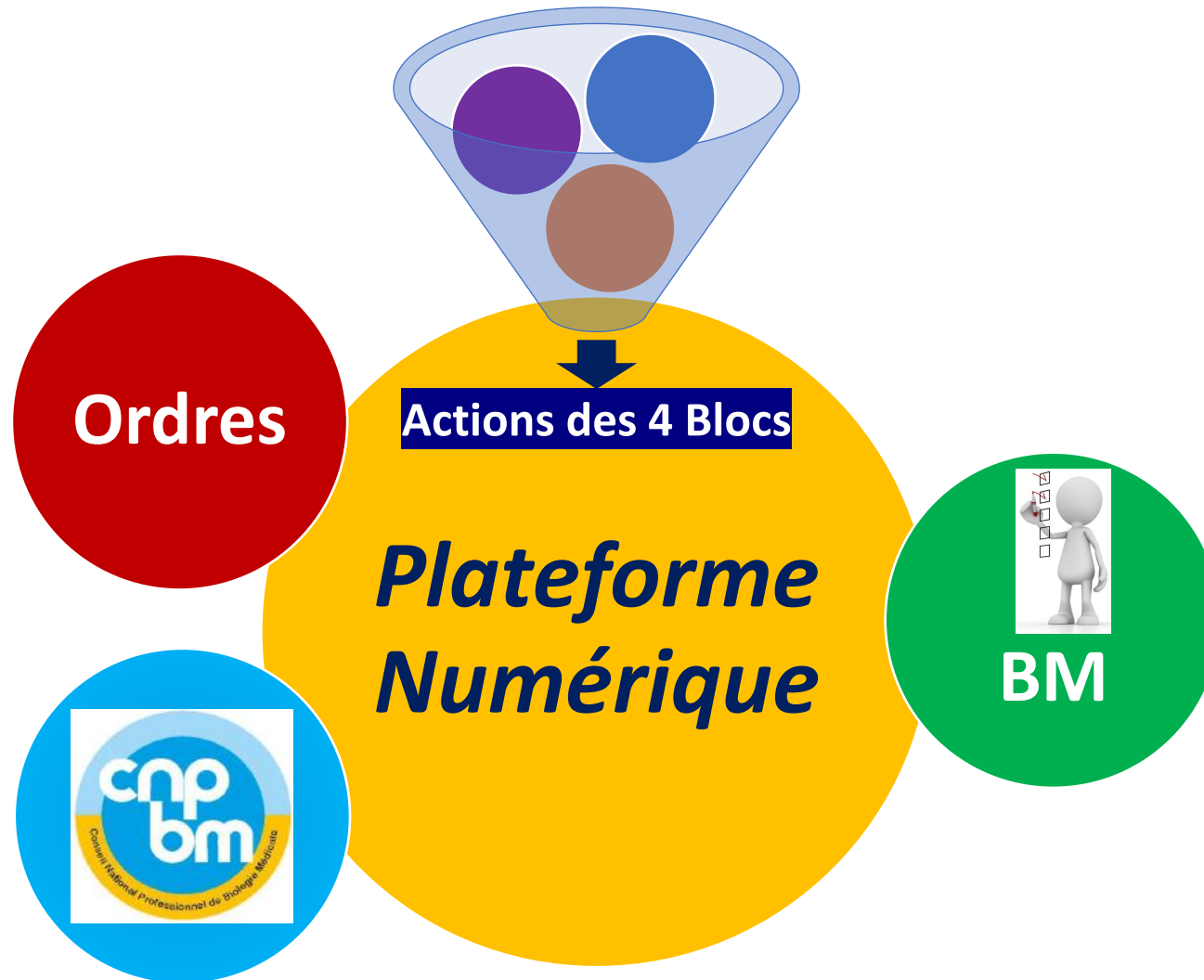


Un parcours de certification périodique sur 6 ans



Plateforme numérique pour les professionnels de santé et les acteurs du dispositif

Une interopérabilité à construire



Conclusions

Objectifs CNP de BM 2023

- Mise en place d'un référentiel de certification s'inspirant du parcours pluriannuel
- Compatible avec les différents modes d'exercice, public et libéral
- Adapté aux champs d'exercices polyvalent, spécialisés ou mixtes

Objectifs des Biologistes Médicaux

- Conserver les attestations de participation / présence aux actions suivies pour alimenter le parcours de certification
- Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle

